

Les Brèves de Vandéins

Vandénoises et vandénois, notre village peut rester un lieu vivant, convivial et agréable si nous le décidons ensemble. Vous trouverez, dans cette lettre d'information quelques recommandations de votre mairie pour préserver notre cadre de vie.

Une question sur votre logement



L'ADIL de l'Ain vous apporte des conseils juridiques gratuits, financiers et fiscaux :

34 rue du Général Delestraint
Bourg-en-Bresse
Tél : 04 74 21 82 77
adil@adil01.fr - www.adil01.org

Service Public. Un comparateur d'aides aux logements 2023 (achat, location et rénovation) a été mis en ligne par le lien suivant :

<https://comparateur-ade.com/aides-au-logement>



Inscription Transports Scolaires



À partir du 15 juin et avant le 31 juillet, pour recevoir votre abonnement avant la rentrée scolaire.

www.rubisjunior.grandbourg.fr

La Plaine Tonique



Piscine (bassin intérieur) accessible toute l'année

www.grandbourg.fr/3205-carre-tonique.htm

Base de loisirs et plage du camping en accès illimité aux habitants du territoire (carte annuelle 5€/personne)

Bilan financier 2022

Les résultats connus, en cours d'année, ne peuvent être présentés dans le bulletin municipal de janvier.

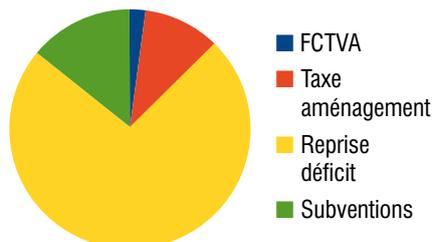
Le bilan est stationnaire. La commune a toujours 4 emprunts en cours. Cependant, la commune réfléchit sur plusieurs projets de rénovation de bâtiments et de sécurisation des voies routières.

Ces projets se réaliseront sur plusieurs années.

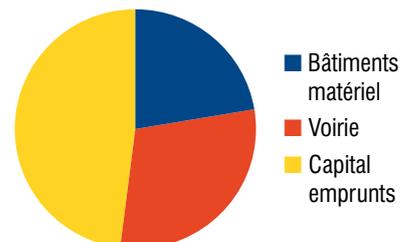


INVESTISSEMENT

RECETTES (en €)	
FCTVA	2 693
Taxe aménagement	13 606
Reprise déficit	97 353
Subventions	18 398
TOTAL	132 050

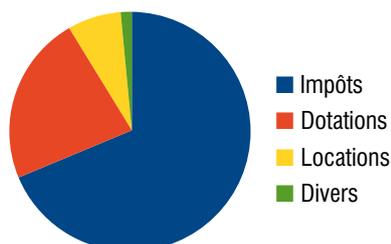


DÉPENSES (en €)	
Bâtiments matériel	25 731
Voirie	34 624
Capital emprunt	55 488
TOTAL	115 843

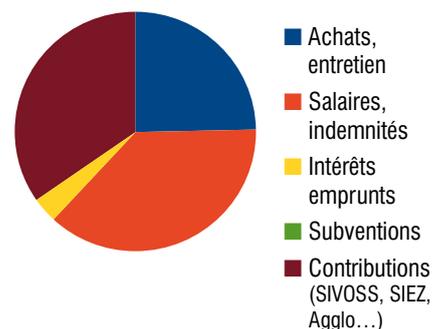


FONCTIONNEMENT

RECETTES (en €)	
Impôts	285 014
Dotations	94 547
Locations	30 285
Divers	5 373
TOTAL	415 219



DÉPENSES (en €)	
Achats, entretien	92 361
Salaires, indemnités	137 993
Intérêts emprunts	12 548
Subventions	1 059
Contributions (SIVOSS, SIEA, Agglo...)	128 589
TOTAL	372 550



Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 14h à 18h30
Mercredi de 8h à 12h

Permanences téléphoniques

Lundi au jeudi 8h à 12h



Pour préserver notre cadre de vie

Déchets verts



Le brûlage des déchets verts est interdit quelle que soit la période de l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les déchets issus des tontes ne peuvent plus être déposés à la déchetterie. Ils peuvent être recyclés en compost ou paillis pour les arbres.



Bruits de voisinage

Le BON VOISINAGE
C'est précieux!
NOUS, on y tient !



Aucun bruit particulier ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Restrictions d'eau

Depuis début avril 2023, le secteur Dombes Certines Nord dont dépend Vandains, est classé en alerte renforcée en raison de la gestion des eaux souterraines.

Dépôt sauvage de déchets

Tout dépôt constaté en dehors des endroits prévus à ces effets sera sanctionné par une amende de 135€

Les déchets déposés à côté des containers sont également concernés.



Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'Ain hors axe Saône



ALERTE RENFORCEE

Usages domestiques

 Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-asperion autorisé entre 13 h et 11 h	 Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 21h à 9h)	 Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h Prélèvement interdit dans les eaux superficielles	 Interdiction de remplir les piscines privées et les baignoires (> 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition
 Interdiction de laver les cours et les façades (sauf travaux préparatoires à un ravalement)	 Interdiction de laver les véhicules à domicile	 Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert	 Ouvrages hydrauliques Interdiction de toutes manoeuvres ayant une influence sur la ligne d'eau Interdiction de fonctionnement par écluses
 Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau			

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr



Divagation des animaux domestiques



La divagation d'animaux domestiques est interdite par la loi. Les animaux capturés seront placés en fourrière à la charge financière du propriétaire.



Ils veillent sur vous

Plan canicule



ALERTE
CANICULE



La municipalité reste vigilante notamment dans le cas de personne isolée. Vous pouvez demander votre inscription sur la liste des personnes vulnérables.

En période de fortes chaleurs, pensez à vous hydrater en buvant suffisamment d'eau et évitez au maximum de vous exposer au soleil.



L'opération tranquillité vacances

vous permet de bénéficier d'une surveillance par la gendarmerie de votre résidence en votre absence. Vous devez pour cela, compléter le formulaire individuel de demande et vous présenter avec ce document à la gendarmerie de Châtillon sur Chalaronne.

https://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Protection contre les espèces d'insectes envahissantes



La présence d'essaims ou de nids est à signaler au Chef de corps du Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS), Christophe MOINE (06 60 83 19 85). En cas d'absence vous pouvez appeler les autres sapeurs-pompiers (cf. calendrier des pompiers). La municipalité est responsable de cette gestion dans l'espace public seulement.

croix-rouge française



**La Croix
Rouge
(Vonnas)**

La Croix Rouge (Vonnas) vous apporte de l'aide alimentaire, vestimentaire ainsi que d'autres dispositifs d'entraide

Unité Locale Pays de la Veyle
Résidence le Triolet, 01540 VONNAS
ul.pays-veyle@croix-rouge.fr
<https://ain.croix-rouge.fr/paysdelaveyle/>

Directeur de publication :
Christelle BERARDAN, Maire
Réalisation : les membres de
la Commission Communication
Conception/Impression :
images&mots Viriat
Imprimé en 360 exemplaires